

30 mars 2021

# Dotation de soutien à l'investissement local



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La DSIL

- Une dotation pour soutenir l'investissement des collectivités locales, initiée en 2016, pérennisée le temps du quinquennat et codifiée au CGCT ;
  
- Bénéficiaires : les communes et leurs intercommunalités ;
  
- Une enveloppe annuelle est attribuée à la région par le niveau national. Le préfet de région a la responsabilité de l'utilisation de cette dotation.
  
- Types d'opérations :
  - Avant tout des opérations d'investissement ;
  - Dans quelques cas des études ;
  - Des thématiques à respecter ;

# Les projets éligibles à la DSIL1/2

- La loi fixe six familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques :
  - Le développement écologiques des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
  - La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
  - **Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité** ou en faveur de la construction de logements
  - Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
  - La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
  - La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

# Les projets éligibles à la DSIL 2/2

➤ La DSIL est également destinée à financer la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat :

- Action cœur de ville
- Petites villes de demain
- Fabriques de territoires
- CPER
- Territoires d'industrie
- Et demain, les contrats de relance et de transition énergétique (CRTE)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La programmation des opérations

- Les préfets de département proposent une programmation des opérations :
  - Identification des opérations par voie d'appel à projets auprès des collectivités
  - Analyse, synthèse et arbitrage
- Le préfet de région valide cette proposition
- Engagement des opérations ensuite

# Montants attribués en Pays-de-la-Loire

- 2020 et 2021 : une enveloppe « classique » complétée par une part exceptionnelle destinée à accompagner la relance dans les territoires

	2020	2021
DSIL classique	35 777 152 €	34 688 009 €
DSIL part exceptionnelle	26 342 728 €	36 221 252 €



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

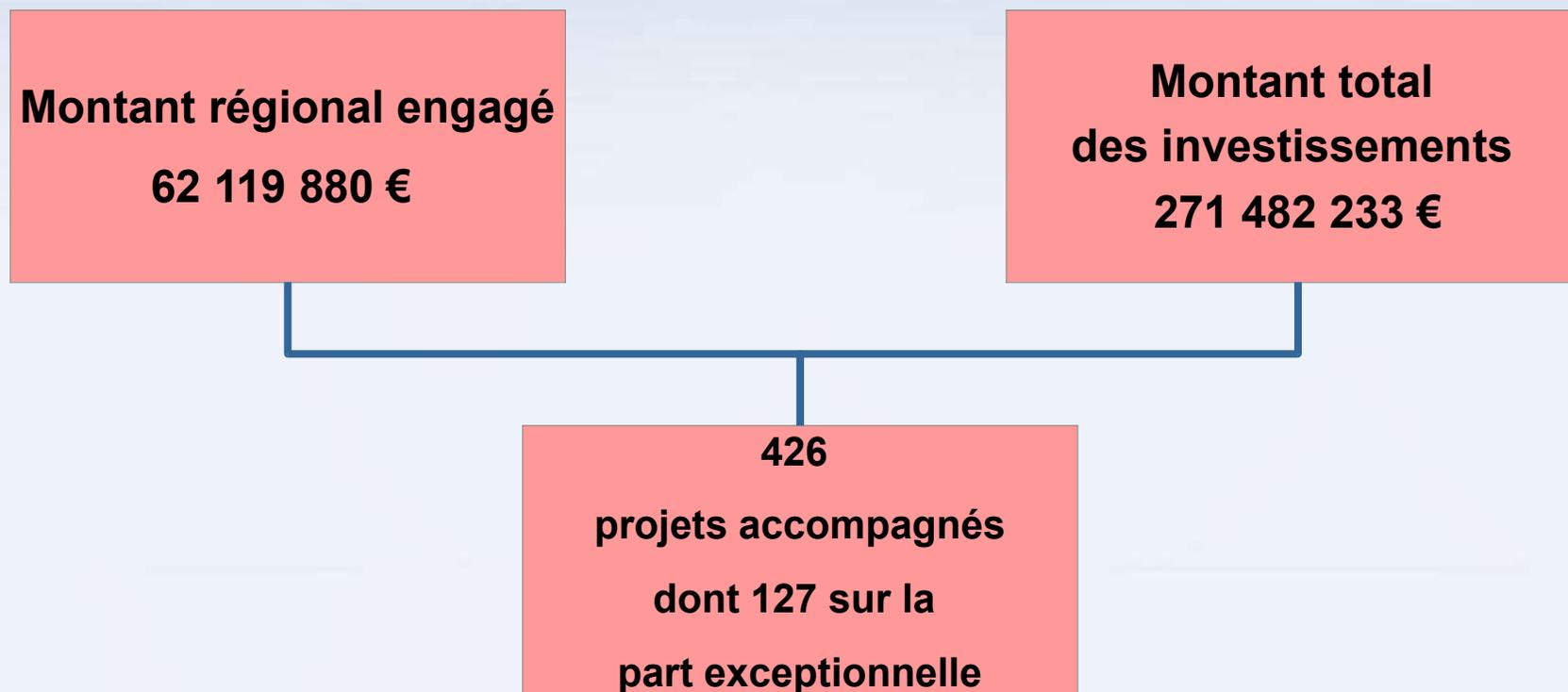
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Plan de relance

- La part exceptionnelle de la DSIL doit soutenir des opérations relevant de trois thématiques prioritaires :
  - La résilience sanitaire
  - La préservation du patrimoine public historique et culturel
  - **La transition écologique :**
    - La rénovation énergétique des bâtiments publics
    - **Le développement de nouvelles solutions de transport**



# Bilan 2020



- Montant engagé par département

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
22 429 732 €	13 163 876 €	5 724 410 €	8 831 361 €	11 970 499 €

# Bilan 2020 - Mobilité



**58 projets engagés**  
**7 427 093 € de DSIL**  
**46 383 841 € d'investissement**

## Types de projets soutenus :

- Requalification, aménagement de centres bourgs et sécurisation de cheminement
- Cheminement doux / voie douce : cyclable, piétonnier
- Aménagement de gare routière
- Aire de covoiturage
- Acquisition de véhicules électriques
- Offre d'autopartage
- Bornes de recharge électrique
- Bus GNV